



Comité de Bassin Artois-Picardie

Le Président
du Comité de Bassin

Monsieur le Préfet
Préfecture de la Région
Nord-Pas-de-Calais
2 Rue Jacquemars Gielée
59034 LILLE Cédex

Objet : Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie (SRCAE)

Douai, le **23 NOV, 2011**

Monsieur le Préfet,

Vous m'avez fait part de la mise en ligne du projet de Schéma Régional du Climat, de l'Air et de l'Energie, élaboré conjointement par la Région Nord-Pas-de-Calais et l'Etat.

Le document de 334 pages qui comprend un diagnostic, des orientations et un schéma régional éolien, seule partie prescriptive du document, est complet et dense. Il a fait l'objet d'un important travail participatif qui se poursuit actuellement par une consultation publique de 2 mois.

Je vous fais part de mon avis favorable sur ce projet qui concrétise un travail de qualité. J'ai pu noter certains points de convergence entre ce projet et les outils de planification dans le domaine de l'eau que sont le SDAGE et les SAGE, tant sur le plan du diagnostic que des orientations.

A titre d'illustration, le projet de SRCAE, partant du constat du très faible potentiel de développement de l'hydroélectricité dans la région (potentiel de 48 GWh / an), privilégie d'autres pistes comme l'éolien (potentiel > 1 000 GWh / an) ou le bois énergie (potentiel de 3 000 GWh / an). Il contribue ainsi à ne pas encourager la dégradation morphologique des plus belles rivières de la région Nord-Pas-de-Calais, un des objectifs du SDAGE et des SAGE.

Le volet traitant de l'adaptation au changement climatique a aussi retenu mon attention. Il met en exergue la nécessité de prendre en compte, malgré les incertitudes scientifiques, les risques liés à ce changement dans la gestion de l'eau.

Le cas particulier des Wateringues, auquel je suis particulièrement attentif, fait l'objet d'un développement spécifique. Il souligne le travail récemment accompli sur ce territoire, mais aussi la nécessité d'affiner et de compléter les études et d'améliorer la gouvernance.

.../...

.../...

Le Comité de Bassin sera d'ailleurs très impliqué dans la mise en œuvre de la directive "Inondations" 2007/60/CE du 23 octobre 2007.

Certaines orientations retenues par le projet de SRCAE visent à maintenir les prairies et à développer les bois et forêts pour leur rôle de puits de carbone. Elles sont ambitieuses dans une région où la pression foncière est très forte, mais peuvent aussi concourir à la protection de certains aquifères stratégiques et au développement de la Trame verte et bleue.

Le diagnostic sur l'état physique des cours d'eau, conduit par l'Agence de l'Eau en 2005/2006, avait d'ailleurs montré un déficit significatif des boisements rivulaires.

Enfin, la réduction de 15 % des apports azotés en agriculture d'ici 2020 peut contribuer à la préservation de la ressource en eau et au respect de la directive "Nitrates" 91/676/CE du 12 novembre 1991.

Sur le plan plus formel, je voudrais attirer votre attention sur la carte des zones humides représentée en page 71 qui fait référence à l'ancien SDAGE.

Je vous prie d'agréer, Monsieur le Préfet, l'expression de mes sentiments les meilleurs.

✍ Hervé POHER

Vice-Président du
Conseil Général du Pas-de-Calais

Copie : Région Nord-Pas-de-Calais